

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DEVE 28** Signature d'une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale portant sur l'organisation commune de conférences autour des pratiques professionnelles dans le domaine des espaces verts et du paysage.

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 18 septembre 2012 portant délégations de signatures ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

#### **Délibère :**

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale d'une convention portant sur l'organisation commune de conférences.

Article 2 : Les présentes dispositions prendront effet après affichage de la présente délibération à l'Hôtel de Ville et transmission au représentant de l'Etat.